

ne prétends certes pas être spécialiste bien qu'au fil des ans, j'acquiers un peu d'expérience par-ci par-là en ce qui concerne le Règlement et la procédure. Encore dix ou quinze ans à la Chambre... (*Applaudissements*)... d'un côté ou de l'autre, et j'aime à croire que j'aurai qualité pour me faire entendre sur ces points. A mon sens, le rapport formule des recommandations intéressantes qui pourront être d'une grande utilité. On a signalé que si elles sont adoptées, elles seront mises en œuvre à titre d'essai seulement d'ici la fin de mai; cette méthode me paraît logique puisque, à la lumière de l'expérience ainsi acquise, nous pourrions décider s'il y a lieu de maintenir ces recommandations, de les modifier ou d'y renoncer.

Ce qui ne laisse pas de m'intriguer dans le rapport, c'est qu'on veut raccourcir la période des questions sans toutefois fixer de limite. Les choses peuvent fort bien marcher comme l'entend le comité, monsieur l'Orateur; pour ma part, j'ose espérer qu'on ne nous demandera pas de siéger de 10 heures à 10 heures et demie tous les soirs car, le cas échéant, et si nous consacrons le même temps aux questions en sus de la demi-heure supplémentaire, nous n'accélérons sûrement pas nos délibérations.

Ce n'est pas, je le sais, ce qu'envisageaient les auteurs des recommandations formulées dans le présent rapport; en effet, dans la recommandation ayant trait au raccourcissement de la période des questions, il est indiqué sans équivoque que les délibérations devront se dérouler dans le sens que prévoit le paragraphe 7 du rapport: les questions orales seront visées par l'alinéa c) du paragraphe 7 c'est-à-dire qu'elles devront porter sur un sujet urgent et important, exigeant une réponse immédiate et ainsi de suite; en outre les réponses devront être brèves, pertinentes et ne pas donner lieu à un débat.

A ce sujet, je tiens à signaler que la question ne devrait pas être, elle non plus, de nature à provoquer un débat ni attirer une réponse discutable. Lorsqu'un député demande, par exemple «Que pensez-vous du Marché commun européen?» ou «Que pensez-vous de la situation au Viet-nam?» il est difficile de répondre directement, en peu de mots, sans provoquer de discussion. A mon avis, il faudra que l'on fasse preuve de beaucoup de discipline de part et d'autre. Toutefois, j'ai bon espoir que cette formule serait viable, car une des recommandations prévoit que toute décision de l'Orateur concernant l'alinéa en cause serait sans appel. Selon moi, monsieur l'Orateur, cela voudrait dire qu'une fois que vous aurez

[Le très hon. M. Pearson.]

décidé qu'une question est contraire au Règlement, on ne pourra en appeler de votre décision et, chose certaine, aucun rappel au Règlement ni aucune question de privilège ne pourront se poser au sujet de cette décision. Si je dis cela, c'est parce que si l'expression «faire appel à» n'est pas interprétée de cette façon, nous pourrions perdre autant de temps avec les rappels au Règlement et les questions de privilèges qui se poseraient à la suite des questions que vous n'auriez pas acceptées, ou que vous auriez acceptées à condition qu'on en discute après dix heures, que nous pourrions en gagner sous d'autres rapports. Si nous n'interprétons pas les recommandations de cette façon, nous allons peut-être nous rendre compte que nous avons perdu du temps au lieu d'en gagner.

Je trouve intéressante la recommandation qui a trait à la nouvelle façon de procéder vis-à-vis des avis de motion portant production de documents, car j'estime qu'elle nous permettrait d'épargner du temps et de hâter les travaux. Si je fais cette remarque, c'est que c'est la première fois, à ma connaissance, que l'on soumet une recommandation où il est question de désigner une période de temps en ce qui concerne des questions déterminées. Dans ce cas-ci, nous accordons une certaine période de temps dans le cas d'un débat sur un sujet d'ordre particulier et j'y vois là un fait important.

A tout prendre, je crois qu'il vaut la peine, sûrement, que l'on mette ces recommandations à l'essai, comme on se propose de le faire, et si elles donnent les résultats qu'en attend le sous-comité, elles seront peut-être les premières, parmi toute la série des recommandations émises par le comité très important que nous avons établi à cette fin, à permettre à la Chambre des communes de s'occuper des affaires de l'État de façon plus efficace.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Je souscris aux observations du premier ministre qui vient de dire à la Chambre que nous devrions faire tous les efforts possibles pour rendre plus efficace le fonctionnement du Parlement, en nous entendant pour modifier, à cette fin, le Règlement.

J'ai été frappé lorsque le très honorable représentant a déclaré qu'il ne connaissait pas du tout, ou du moins très peu, le Règlement, bien qu'il siège à la Chambre depuis assez longtemps.

Le très hon. M. Pearson: J'ai dit que je n'étais pas un spécialiste en la matière.

Le très hon. M. Diefenbaker: La prochaine fois que le premier ministre s'opposera à une de mes interventions à la Chambre, Votre Honneur voudra bien ne pas oublier